

Centralisation des caisses de retraite

ARRCO et AGIRC

La gestion des caisses de retraite pour les salariés non cadres est partagée entre plusieurs organismes.

Dans le département de l'Hérault, les entreprises peuvent être rattachées selon la date de création à deux caisses de retraite différentes. Les entreprises installées avant 2002 sont normalement affiliées à Humanis et pour celles créées après 2002, l'affiliation est faite auprès d'Agrica.

Cette situation étant source de complexité, les commissions paritaires de l'AGIRC et l'ARRCO ont décidé de regrouper les adhésions au sein d'un même organisme.

Cette mesure a plusieurs objectifs :

- Faciliter les démarches des entreprises en leur offrant un interlocuteur unique ;
- Permettre un traitement performant des futures déclarations sociales nominatives ;
- Faciliter le passage à la mensualisation du paiement des cotisations ;

- Réduire les coûts de la « gestion entreprise » en regroupant les adhésions d'une même catégorie de salariés pour supprimer la multiplicité d'actes identiques ;

- Avoir un interlocuteur unique pour le salarié.

Cette centralisation se réalisera en plusieurs étapes pour que toutes les entreprises agricoles soient affiliées auprès d'Agrica en 2019.

Plusieurs situations sont possibles :

- Vous avez un salarié cadre dans votre effectif :

Depuis le 1er janvier 2016, AGRICA a commencé à centraliser les caisses de retraite. Dans ce cas, AGRICA adresse un courrier pour informer l'employeur du transfert effectif de l'adhésion.

Cette démarche est automatique et permettra à l'employeur de bénéficier du guichet unique de la MSA.

- Vous n'avez que des salariés non cadres dans votre effectif :

Il est prévu par la loi qu'Humanis conserve la gestion des cotisations pour les exploitations jusqu'en 2019.

Vous pouvez cependant, si vous le souhaitez, anticiper le transfert auprès d'Agrica.

La date de la mise en place du changement d'institution ne sera effective qu'au 1^{er} Janvier 2017.

La FDSEA34 met à votre disposition un modèle de courrier sur le site de la FDSEA34 (www.fdsea34.fr).

Nous vous conseillons d'envoyer ce courrier le plus tôt possible afin que les deux caisses de retraite puissent faire le nécessaire.

Modèle de courrier en page suivante.

Raison Sociale de l'entreprise

Adresse

N° Siret

GIE AGRICA GESTION
Direction Retraite et Activités Sociales
Délégation et Relations Entreprises
21 Rue de la Bienfaisance
75382 PARIS CEDEX 08

Objet : Changement d'institution de retraite complémentaire

Madame, Monsieur,

Je vous sollicite afin de pouvoir simplifier les formalités administratives de mes déclarations sociales en regroupant les adhésions de mon entreprise auprès des institutions de retraite complémentaire du Groupe AGRICA.

En effet, actuellement, je dois établir une déclaration spécifique auprès de plusieurs caisses de retraite et effectuer un règlement distinct de celui des cotisations appelées par la MSA.

Afin de m'éviter ces formalités, je souhaiterais bénéficier d'une déclaration unique pour la MSA et la retraite complémentaire.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir m'adresser les documents permettant le transfert afin que je puisse les compléter.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.